



MAGINOX

CRÈME À POLIR ET DE RÉNOVATION POUR SURFACES EN ACIER INOXYDABLE-CUIVRE-ALUMINIUM-ARGENT
QUALITÉ ALIMENTAIRE

CONDITIONNEMENT : 250ml

FT 01-16/ REVISION 0/ CHR

CARACTÉRISTIQUES

Etat physique : liquide crémeux

Couleur : verte

Odeur : caractéristique

Masse volumique à 20°C : 1,50 g/cm³ +/- 0,01

pH (pur) = 2 +/- 0,5

MODE D'EMPLOI

MAGINOX s'emploie selon les conseils suivant :

Nettoyage, polissage des surfaces en acier inoxydable, aluminium, cuivre, argent, laiton. Prêt à l'emploi. Appliquer directement sur la surface à nettoyer à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon humide en frottant légèrement. Laisser sécher quelques instants et essuyer. Rincer à l'eau claire pour finir.

STOCKAGE

Stocker bien fermé dans l'emballage d'origine à une température comprise entre 0 et 45°C.

NORMES - HOMOLOGATIONS

Néant.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

MAGINOX est un produit acide. Le manipuler avec précaution. Ne jamais mélanger avec d'autres produits chimiques. Porter impérativement des gants de protection, lunettes et vêtements de protection adaptés.

Sécurité Travail et Transport : voir FDS.

Règlementation transport : non soumis.

RECOMMANDATIONS

Toujours faire un essai de convenance au préalable avant utilisation. Ne pas utiliser **MAGINOX** sur les surfaces chaudes. Ne pas utiliser **MAGINOX** comme polish automobile ou sur les vitres sous peine de dégâts irréversibles. En cas de doute sur l'opération à réaliser, il est préférable de contacter la société **SOPAM Industrie®**.

UTILISATION

MAGINOX est une crème à polir et de rénovation pour les surfaces en aciers inoxydables, cuivre, aluminium, argent, laiton.

MAGINOX s'applique facilement sans effort et procure résultat exceptionnel.

MAGINOX désincruste en profondeur les surfaces ternies et rayées, fait briller et laisse une protection hydrophobe après usage ce qui retarde le ré-encrassement et l'oxydation des métaux.

MAGINOX trouve sa parfaite utilisation dans de nombreux secteurs comme les industries agro-alimentaires, nautiques, les antiquaires, etc.

LÉGISLATION

Biodégradabilité : Les agents de surfaces contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis dans le règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Alimentarité : Les éléments entrant dans la composition de **MAGINOX** figurent sur la liste des substances autorisées pour le nettoyage des locaux et du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Un rinçage abondant à l'eau potable est obligatoire, après utilisation. Décret n°73-138 du 12 février 1973 et de l'arrêté du 8 septembre 1999.

